DLP 11-10-90017450

AVERTISSEMENTS AGRICOLES ®

STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
DIRECTION REGIONALE DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORÊT
SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX
Ancienne Conserverie de CASAMOZZA
LUCCIANA - 20290 - BORGO
Tél. 95.36.05.70



EDITION CORSE

Bulletin Technique N° 182
du 8 Octobre 1990

Imprimerie de la Station de CASAMOZZA
Directeur - Gérant : J.C. COUQUET

Abonnement Annuel : à
Régisseur de Recettes

Publication Périodique
CPPAP N° 1769 - AD

ISSN
C7 39 - 9633

Agrumes	=	l'assaut des cératites
Pins	=	Les processionnaires sont toujours au rendez vous.
Vigne	=	Note sur la résitance à l'Oïdium

AGRUMES

Les **cératites** sont actuellement nombreuses dans les agrumes sur la plaine orientale. Un traitement généralisé doit être effectué dès maintenant. Utilisez les matières actives homologuées citées dans notre bulletin n° 181 . De nombreux vergers sont également envahis d'acariens, préferez donc pour cette intervention une spécialité à action également acaricide = ANTHIOFORT ou spécialités à base de malathion.

PINS

Vous observez peut être déjà des amas d'aiguilles de couleur brune. L'an dernier pendant l'hiver, des nids , sortes de cocons blanchâtres, s'étaient formés

--> Attention = les attaques de chenilles processionnaires affaiblissent les arbres et leurs poils urticants peuvent entrainer des réactions allergiques

Vous pouvez

* Si cela es possible, couper au sécateur les rameaux portant les nids, puis les arroser d'essence et les brûler. Protegez vous avec un masque et des gants . Si les nids sont difficilement accessibles , vous pouvez les détruire en tirant sur le nid avec des petits plombs.

P. 30

Les différents produits utilisables sont :

Matière Active	Spécialités	Dose produit commercial/ha
bacillus thuringiensis	BACTOSPEINE QUINO	0,6 kg/ha
	BACTOSPEINE PM 16000 S	0,6 kg/ha
	BACTOSPEINE XLV	1 l/ha
	DIPEL PM	0,6 kg/ha
	THURICIDE PM	0,5 kg/ha
diflubenzuron	DIMILIN F	300 g/ha
	DIMILIN ODC	170 ml/ha

Ces produits n'ont pratiquement aucune incidence sur les équilibres forestiers. La persistance d'action et l'efficacité du diflubenzuron s'avérent généralement supérieures à celles du bacillus thuringiensis.

Ces applications devront avoir lieu dès la mi-octobre.

- En cas d'application plus tardive sur les chenilles âgées de stades L3, L4, vous pouvez également utiliser :
deltamethrine K OTHRINE 1,5 CE FORET 170 ml/ha.

- Vous pouvez prendre contact pour ces traitements avec les Fédarations de Groupements de Défense des Cultures.

En Haute Corse

La Rûche Foncière - 20215 ARENA VESCOVATO

En Corse du Sud

Chambre d'Agriculture - B.P. 319
Résidence Castelvecchio - 20278 AJACCIO

==

UNE DATE A RETENIR
DU 4 AU 6 DECEMBRE 1990 AU PALAIS
DES CONGRES DE VERSAILLES

DEUXIEME CONFERENCE INTERNATIONALE
SUR LES RAVAGEURS EN AGRICULTURE

Pour tous renseignements adressez vous à Madame MARCHAIS ANPP
6, boulevard de la bastille - 75012 PARIS - tel : 1 43 44 89 64

RECOMMANDATION POUR L'EMPLOI DES FONGICIDES IBS CONTRE L'OIDIUM DE LA VIGNE EN 1991 FACE AU PROBLEME DE LA RESISTANCE

> Ces recommandations seront précisées par les bulletins d'Avertissements Agricoles qui définissent pour chaque région les stratégies à mettre en oeuvre tout au long de la campagne en fonction des contraintes locales (cépage, pression de la maladie...).

Les travaux de recherches engagés par l'INRA à Bordeaux depuis 1988, sur la résistance de l'Oïdium de la vigne aux fongicides IBS*, ont permis d'avancer dans la connaissance du phénomène et d'obtenir des résultats. A l'issue de la campagne 1990, il est nécessaire de communiquer la situation telle que nous la connaissons et d'en tirer les conséquences pour 1991.

LE POINT SUR LA RESISTANCE DE L'OIDIUM DE LA VIGNE EN 1990.

– ***Aire d'extension*** – Après s'être largement développé au Portugal au cours de ces dernières années, le phénomène a été mis en évidence en France à Madiran en 1989. Cette année, en 1990, nous avons observé son extension en France dans plusieurs départements viticoles (Aude, Charente-Maritime, Gers, Gironde, Hérault, Jura, Pyrénées-Atlantique, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Vaucluse...) ainsi qu'en Italie.

– ***Appréciation de la résistance*** – La méthode confiée au GRISP**, pour analyser la résistance à partir des échantillons prélevés dans des parcelles suspectes, donne un résultat qualitatif de type oui ou non. Elle indique si la population de conidies d'Oïdium isolée de l'échantillon résiste ou non au triadiménol d'une part et au fongicide IBS utilisé dans la parcelle d'autre part, lorsque celui-ci est connu. Enfin, les échantillons examinés ne sont pas issus d'une prospection systématique mais proviennent toujours de parcelles où l'inefficacité des traitements a attiré l'attention. Il en résulte que:

- l'extension réelle de la résistance n'est pas connue pour l'ensemble de nos vignobles.
- la fréquence des individus résistants et leur facteur de résistance ne sont pas précisés (d'autre tests sont nécessaires).

– ***Comportement des fongicides face à la résistance*** – Le manque d'analyses systématiques ne permet pas de savoir encore si tous les IBS sont concernés par la résistance et donc susceptibles de perdre leur efficacité. Néanmoins, les observations réalisées au Portugal nous conduisent à dire qu'on ne peut faire de distinction entre les matières actives actuellement autorisées à la vente. Par ailleurs, en situation de résistance, il apparaît que l'efficacité des spécialités commerciales associant IBS + soufre et IBS + dinocap n'est pas supérieure à celle des IBS seuls. En revanche, le soufre et le dinocap gardent intégralement leur efficacité. Enfin dans les populations d'Oïdium analysées au vignoble, on constate que les traitements répétés aux IBS (seuls ou en association) augmentent la proportion d'individus résistants tandis que le soufre et le dinocap la stabilisent mais ne la font pas régresser.

RECOMMANDATION POUR 1991.

En vue de prévenir la généralisation de la résistance de l'Oïdium et de conserver leur efficacité aux IBS aussi bien à l'égard de l'Oïdium, du Rougeot parasitaire et surtout du Black-rot (pour lesquels quelques-uns sont très efficaces), il faut réduire le nombre d'interventions avec ces produits. Auncun élément sérieux ne permet en fait, de fixer une limite au nombre de traitements mais on peut admettre provisoirement 3 ou 4 applications au maximum. Les autres traitements anti-oïdium seront réalisés avec du soufre ou du dinocap. Il faut souligner par ailleurs que:

- toute application d'une spécialité à base d'IBS (seul ou en association avec un fongicide classique) devra être comptabilisée de la même façon, quelle que soit la matière active IBS utilisée. En effet, l'alternance entre spécialités ne peut être considérée comme une stratégie anti-résistance.
- les spécialités à base d'IBS s'emploieront à leur pleine dose d'homologation, sachant que tout sous-dosage peut favoriser le développement de la résistance.
- après toute application de soufre ou de dinocap, le délai maximum sera de 10 jours pour réaliser un traitement à base d'IBS.

La meilleure répartition dans le temps de ces différents produits (spécialités à base d'IBS, soufre ou dinocap) reste à définir dans le cadre de stratégies adaptées à chaque région.

Enfin, il faut insister sur la nécessité de réaliser très soigneusement les pulvérisations et poudrages. De nombreux échecs sont dus aux mauvaises conditions de traitement. En cas d'inefficacité qui ne puisse être imputée aux conditions d'application, il convient d'arrêter l'application des IBS et de faire confirmer la résistance par une analyse au laboratoire du GRISP à Bordeaux.

Matières actives IBS homologuées ou autorisées provisoirement à la vente en France, à ce jour, contre l'Oïdium de la vigne:

cyproconazole, diclobutrazol, difénoconazole, diniconazole, fénarimol, flusilazol, hexaconazole, myclobutanil, nuarimol, penconazole pyrifénox, triadiméfon, triadiménol, triforine.

Ces matières actives sont utilisées pour lutter contre l'Oïdium de la vigne, seules, ou en association avec le soufre (cyproconazole, diclobutrazol, fénarimol, hexaconazole, myclobutanil, pyrifénox, et triadiménol) ou le dinocap (myclobutanil).

Elles se retrouvent également dans des spécialités mixtes destinées à lutter conjointement contre l'Oïdium et le Mildiou ou le Black-rot (cyproconazole, fénarimol, myclobutanil, penconazole, pyrifénox). Elles sont alors associées à des fongicides destinés à combattre ces deux maladies.

* IBS : fongicides inhibiteurs de la biosynthèse des stérols.
** GRISP : Groupement Régional d'Intérêt Scientifique et Phytosanitaire, B.P. 81, 33883 VILLENAVE D'ORNON CEDEX.

INRA SPV ITV

Septembre 1990